



# EXTRAIT

SESSION  
28/09/2020

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet : -----

Subvention FSE  
Territoire zéro chômeur  
de longue durée

L'An Deux Mille Vingt, le vingt huit septembre dans la salle Paul Avon, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 26  
Absents : 3

Présents : MM Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chasson, Diatta, Durif, Faure-Pinault, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Keskin, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Souche, Tolfo, Vallon.

Pour : 25  
Abstentions : 3  
Contre : 0

Excusé(e)s : MM Boukal (pouvoir à Tolfo), Dersi (pouvoir à Keskin).

Absente non excusée : Mme Gaillard.

Secrétaire : M. Chabaud.  
-----

La commune est engagée dans la démarche territoire zéro chômeur longue durée depuis 2016. Cette dernière se trouve relancée avec l'examen par le parlement de la proposition de loi relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée ».

La collectivité entend réaffirmer sa candidature à l'expérimentation de la loi territoire zéro chômeur longue durée afin de lutter contre le chômage de longue durée sur le territoire et de proposer à l'ensemble des personnes privées d'emploi volontaire, un emploi au sein d'une entreprise à but d'emploi qui sera créée lorsque Le Teil aura été habilité.

Dans cette perspective, il est proposé de solliciter le soutien du Fonds Social Européen à hauteur de 50%, soit 74 045 €, afin de cofinancer le projet « De l'idée à l'emploi » dont le coût est estimé à 148 090 € et qui permettrait de préparer cette candidature.

Ce projet comprend trois phases :

1/ Création et animation d'un Comité Local pour l'Emploi, groupe qui régit et coordonne le projet au niveau local. Il est constitué de responsables des collectivités, des entreprises, des associations et autres structures de l'ESS ainsi que des personnes sans emploi et habitants qui voudront se joindre à la démarche. Il aura aussi pour objet la création d'une structure porteuse d'activités expérimentales non concurrentielles et génératrices d'emploi sur le territoire.

2/ L'identification et la mobilisation des personnes sans emploi du territoire. Cette phase de repérage permet d'informer les personnes privées d'emploi de l'existence du projet de leur proposer de le rejoindre en s'associant à la création ou à l'expérimentation de nouvelles activités.

3/ L'expérimentation d'activités non concurrentielles sur le territoire. En appui sur les structures de l'ESS existantes, de nouvelles activités repérées et/ou imaginées par les personnes privées d'emploi du Teil et par le CLE pourront être expérimentées. Le but est de vérifier qu'elles sont bien non concurrentielles, utiles au territoire et génératrices d'emploi.

Pour mettre en œuvre ce projet en 2020, la collectivité aura recours à des prestations extérieures pour un montant de 27 500 € selon la programmation jointe en annexe.

Le Conseil Municipal,  
Après avoir délibéré,

- décide, afin de préparer la candidature de la Ville à la démarche Territoire zéro chômeur de longue durée, de solliciter le soutien du Fonds Social Européen à hauteur de 50%, soit 74 045 €, pour le financement du projet « De l'idée à l'emploi » dont le coût est estimé à 148 090 €.

- valide la programmation des actions à engager en 2020, selon le tableau joint en annexe, pour un montant maximum de 27 500 €.

Pour extrait conforme

Le Maire

**Olivier PEVERELLI**

